

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Bruno SUZZARELLI  
Directeur du Musée des civilisations  
de l'Europe et de la Méditerranée  
6, avenue du Mahatma Gandhi  
75116 Paris

CC/21175

06 JAN. 2011

Monsieur le Directeur,

Comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, le projet du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) est l'un des chantiers prioritaires de mon ministère. Son inauguration sera l'un des événements marquants de 2013, année où Marseille sera capitale européenne de la culture.

Je suis heureux de constater que le projet a connu ces derniers mois des avancées décisives : les travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments du musée se sont accélérés, le chantier des collections suit son cours, la définition organisationnelle, juridique et budgétaire du futur établissement public se précise. J'ai par ailleurs récemment approuvé les orientations du programme scientifique et culturel que vous m'avez présentées avec le directeur scientifique qui vient de rejoindre votre équipe.

Un des volets majeurs de cet ambitieux chantier est celui des ressources humaines. Je tiens tout particulièrement à ce que la transition du service à compétence nationale vers l'établissement public administratif de Paris à Marseille s'opère au mieux de l'intérêt du musée et de ses agents. A cet effet, je serai attentif aux mesures d'accompagnement qui seront proposées aux personnels déjà en fonction au sein du MuCEM, qu'ils rejoignent ou non le futur établissement public.

Je souhaite que le comité technique paritaire compétent soit saisi, pour avis, prochainement un projet d'arrêté visant à faire bénéficier les agents du MuCEM d'une prime de restructuration des services.

De même, il conviendra de veiller à ce que les personnels bénéficient, pour conduire à bien leur projet de mobilité, d'un dispositif d'accompagnement dont les modalités seront arrêtées par le Secrétariat général du ministère en lien avec la Direction générale des patrimoines et le MuCEM. Les agents seront ainsi informés sur leurs possibilités d'évolutions professionnelles comme sur les formations susceptibles de leur être proposées. Les dispositifs d'aides destinés à favoriser leur installation à Marseille ou à assurer leur reclassement, s'ils font le choix de rester en région parisienne, leur seront exposés.

Cet accompagnement se fera dans la concertation avec les représentants des personnels au sein des instances compétentes et d'un comité de suivi que vous présiderez conjointement avec le sous-directeur en charge de la mobilité au Secrétariat général. Il vous appartiendra d'assurer une information régulière des personnels du MuCEM tout au long des opérations qui ont vocation à s'étendre jusqu'à l'ouverture du nouveau musée.

Je vous remercie de diffuser cette lettre à chacun de vos collaborateurs afin de marquer le lancement officiel du volet "ressources humaines" du projet du MuCEM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Frédéric MITTERRAND